

Formation éligible Loi ALUR

1 jour  
présentiel

## Rénovation globale: (J2) capitalisez sur votre expérience de management projet

**Consolider sa posture d'accompagnement des copropriétés  
dans un projet collectif tel qu'une rénovation énergétique globale**

**Module à destination des syndics : gestionnaires de copropriétés,  
responsables de service et direction**

### Objectif général de la formation

**Pouvoir impulser et gérer un projet de rénovation énergétique**, et ainsi devenir acteur de la rénovation énergétique tout en faisant évoluer son métier de syndic.

### Compétences visées

- Maîtriser les principes-clés d'un projet de rénovation énergétique : obligations, acteurs, étapes, financements, pour répondre au mieux à ses copropriétaires clients
- Identifier et mobiliser les acteurs-clés et les moyens pertinents, en délimitant son rôle de syndic
- Identifier les principes énergétiques du bâtiment et les principaux lots de travaux possibles
- Maîtriser la posture d'accompagnateur de groupe, pour faciliter l'intelligence collective, l'implication et la prise de décision des copropriétaires

### Public

**Syndics : gestionnaires de copropriétés, responsables de service et direction**

**De 8 à 15 participants** par session (intra-entreprise ou inter-entreprises)

Prérequis : avoir des bases en rénovation énergétique de copropriétés et en relations humaines/accompagnement au changement (formation ou expérience sur ces sujets).

**Ce n'est pas votre cas ?**

Suivez notre formation "**Rénovation globale : les fondamentaux pour manager un projet**". Toutes les informations sur notre site web : [www.coprodespossibles.fr/formations](http://www.coprodespossibles.fr/formations)

## Durée

Formation de **7h en présentiel** (1 jour)

**Éligible au renouvellement de la carte professionnelle syndic (Loi ALUR).**

## Séquences pédagogiques

### Séquence 1 : Acteurs de la rénovation globale

- Ancrage de la compréhension du rôle de chaque acteur de la rénovation globale, dont le syndic.

### Séquence 2 : Financements des travaux

- Approfondissement sur les financements : montants des aides (dont CEE et MPR) et critères d'éligibilité, fonctionnement des prêts (individuels ou collectifs).
- Reste à charge en tenant compte de l'évolution du coût de l'énergie.
- Rappel des acteurs en capacité de gérer ces dossiers complexes (vérifier l'éligibilité et les cas particuliers, réaliser les calculs, monter les dossiers...).

### Séquence 3 : Architecture, technique et thermique du bâtiment

- Exemples de rénovations ignorant la dimension architecturale, nécessité de la présence d'un architecte au sein de la MOE, rôle des ABF.
- Termes techniques, thermique des bâtiments, lois énergétiques et obligations.
- Travaux privatifs : fenêtres, ventilation, chaudières individuelles.
- Rénovation globale ou par étapes ? Cadre réglementaire : DPE, PPPT, interdictions de location...

### Séquence 4 : Management des copropriétaires

- Posture d'accompagnement.
- Gestion du collectif : comment réfléchir et décider à plusieurs ?
- Expérimentation de méthodes d'intelligence collective
- Progresser ensemble autour d'un cas concret apporté par un participant sur la gestion de ses copropriétés.

### Séquence 5 : Devenir acteur de la rénovation énergétique tout en faisant évoluer le métier de syndic

- Identification des obstacles rencontrés par les syndics, idées et moyens pour avancer.
- Passage à l'action en anticipant son retour au bureau.

## Méthodes mobilisées

Animations interactives

Études de cas

Retours d'expérience

Apports de contenus

Kit sur différents aspects d'un projet de rénovation énergétique, remis aux participants

## Modalités d'évaluation

Tests en début et fin de formation pour mesurer la progression des participants

Travaux pratiques durant la formation

Attestation de formation individuelle fournie aux participants selon leur assiduité

## Satisfaction client

Une évaluation de la formation sera faite systématiquement à la fin de chaque session.

En 2023 : 349 participants / moyenne taux de satisfaction/10 (dans le cadre de notre partenariat avec la Fédération Soliha pour le programme national "Rénovons Collectif").

## **Tarif et accès aux sessions**

Inscription individuelle sur une session inter-entreprises : 350€ HT/personne, soit 420€ TTC.

Session intra (c'est à dire interne à votre entreprise) : nous consulter

Renseignez-vous sur les possibilités de prise en charge par votre OPCO et le FNE.

## **Dates et lieux des prochaines sessions inter : -> Cliquez ici**

Pour toute question d'accessibilité ou besoin spécifique pour suivre une formation, merci de contacter notre référente handicap, Mathilde Auzias (ci-dessous).

L'accessibilité pour tous du lieu de formation et les conditions sanitaires sont sous la responsabilité de l'organisateur choisissant la salle.

### **CONTACT / INSCRIPTION**

**Mathilde Auzias**

06 42 89 90 74

[m.auzias@coprodespossibles.fr](mailto:m.auzias@coprodespossibles.fr)

[www.coprodespossibles.fr](http://www.coprodespossibles.fr)